

# **Contribution du réseau rural du Grand-Duché du Luxembourg au débat public européen sur l'évolution souhaitée de la politique agricole commune.**

**juin 2010**

*Le présent document a été approuvé par le comité de coordination du réseau rural national dans sa réunion du 17 juin 2010.*

## **1) Introduction :**

*Le secteur agricole en général, et la politique agricole commune (PAC) en tant qu'instrument politique d'orientation, possède un potentiel élevé pour apporter une contribution positive à la réalisation des objectifs de la stratégie EUROPE 2020.*

*Ce potentiel existe notamment dans les domaines de l'innovation technologique avec l'adaptation de la production agricole européenne au changement climatique, ainsi que dans le domaine de la croissance verte, avec une contribution essentielle à la réduction des gaz à effets de serre et à la préservation de la biodiversité.*

*Une production agricole maintenue à un niveau élevé, et sur l'ensemble du territoire communautaire, peut contribuer de façon positive tant à une croissance créatrice d'emplois qu'à une forte cohésion territoriale.*

*Afin d'encadrer au mieux l'agriculture européenne dans toutes ses dimensions, la structure en deux piliers de la PAC, un premier qui englobe les mesures de gestion de marché et les paiements directs ainsi qu'un deuxième qui comporte les mesures du développement rural, mesures basées sur la subsidiarité et mis en œuvre selon les spécificités régionales et locales des Etats membres, devra être maintenue à l'avenir.*

## **2) Quels sont les objectifs d'une politique de développement rural ?**

La sécurité alimentaire, le maintien d'une **activité économique suffisante et compétitive** dans les zones rurales et la **viabilité des zones défavorisées** sont des défis importants.

Le développement des zones rurales devra être poursuivi par l'amélioration du cadre de vie dans les zones rurales et l'encouragement de la diversification. Des stratégies locales de développement seront mises en oeuvre par l'approche LEADER.

Mais la politique de développement rural doit donner aussi une réponse adéquate aux défis auxquels l'agriculture européenne doit faire face. L'adaptation au **changement climatique** et

la réduction de la production par l'agriculture de gaz à effet de serre, ainsi que le maintien de la **biodiversité** et la protection des **ressources en eaux** font partie de ces défis majeurs.

La politique de développement rural doit ainsi viser la pérennité du **modèle agricole européen**.

Ce modèle se base sur une **agriculture multifonctionnelle**, c.à.d. sur une agriculture compétitive, respectueuse de l'environnement et du bien-être animal, produisant des aliments sains et de bonne qualité sur l'ensemble du territoire européen, en concordance avec le développement durable et contribue largement à donner réponse aux demandes sociétales.

Afin de garantir la pérennité de ce modèle, il est indispensable de maintenir les mesures actuellement prévues dans le premier pilier de la PAC, dont notamment les paiements directs.

### **3) Comment rendre la politique de développement rural plus efficace?**

La politique du développement rural actuelle, qui vient d'être complétée récemment par le bilan de santé de la PAC, permet déjà de donner partiellement une réponse adéquate et équilibrée aux défis cités plus haut.

S'il est vrai qu'il convient d'évaluer l'efficacité de ces mesures, les acteurs dans les zones rurales ont également besoin de **continuité et de prédictibilité** quant aux objectifs et aux instruments, afin qu'ils puissent planifier au mieux l'évolution de leurs exploitations ou entreprises.

Les objectifs à moyen et à long terme tels qu'ils ont été définis tout au long des récentes réformes de la politique du développement rural restent d'actualité. Ils s'inscrivent de manière plus générale dans les stratégies de Lisbonne et de Göteborg, et maintenant dans la stratégie Europe 2020.

La **subsidiarité** constitue un élément essentiel dans la mesure où le choix de la politique à mener doit rester au niveau national, dans le cadre des critères et objectifs fixés dans la réglementation communautaire. En effet les défis ne sont pas les mêmes partout. Certaines régions en Europe doivent faire face à un réel exode rural, tandis qu'ailleurs le contraire peut être constaté, par exemple dans les zones périurbaines, caractérisées par un niveau de vie élevé et où les agriculteurs peinent à concurrencer avec les autres groupes socio-professionnels.

#### 4) Comment la gestion de la politique du développement rural peut-elle être améliorée?

La **simplification** est un aspect indispensable et nécessaire pour améliorer l'efficacité de la gestion des programmes de développement rural.

Dans ce sens, un meilleur rapport coût-efficacité peut être obtenu par l'introduction de la notion de **proportionnalité** dans la mise en œuvre des contrôles, ainsi que par une approche plus axée sur le niveau de risque réel.

De même, il convient d'analyser la **pertinence des procédures de monitoring** et de suivi imposées dans le domaine du développement rural, dans l'objectif de l'introduction d'une procédure simplifiée pour les mesures de plus faible envergure respectivement qui n'engagent que des montants peu élevés.

En outre, une **réévaluation du bien-fondé d'une programmation à deux niveaux** est nécessaire. Il serait préférable et plus simple si la stratégie et le programme du développement rural pouvaient être réunis dans un seul document.

#### 5) Conclusions :

*Le réseau rural du Grand-Duché du Luxembourg plaide pour une politique de développement rural en continuité, prévisible, mise en œuvre de manière proportionnelle et subsidiaire. Cette politique devra s'articuler, à côté d'un premier pilier de la PAC fort avec des moyens financiers suffisants, autour d'un deuxième pilier de la PAC fort, séparé et doté de ses propres ressources financières, qui doivent être à hauteur de nos ambitions.*

-----